

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET — M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – J. RUBIO – G. SPIRHZANZL – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : C. FATTORI (pouvoir donné à G. SPIRHZANZL) - M. SIBILLE (pouvoir donné à C. CURTET) – C. RODARY (pouvoir donné à C. ORIOL) - E. CARLIER (pouvoir donné à L. PICHON)

**ABSENTS** :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Lucile GARNIER

Convocation du 02/06/2023

**OBJET : SUBVENTIONS**

**ADOPTION DU PROJET DE CURAGE DES TORRENTS DES COINS, DU COGNAT ET DU  
BRIGAGIER ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le 31 juillet 2021 et en décembre 2021, des fortes précipitations qui ont été qualifiées de phénomène centennal par les services de l'Etat ont affecté la commune de Saint-Paul de Varces. Ces phénomènes de forte intensité ont provoqué le charriage d'importantes quantités de matériaux qui ont comblé le lit des torrents et fini par déborder et envahir les jardins des propriétés en aval.

Les deux torrents qui ont provoqué le plus de dégâts sont le Cognat et le Brigagier en impactant une dizaine de propriétés notamment sur les jardins et aménagements divers.

Des travaux de première urgence ont été entrepris, mais il reste encore une importante quantité de matériaux mobilisables dans le lit des torrents du Cognat et du Brigagier, en amont des zones déjà curées, qui laisse craindre de nouvelles obstructions des ponts. Il y a également des arbres situés sur les berges qui pourraient tomber dans le lit du torrent en cas d'affouillement de celles-ci créant des embâcles dangereux.

La commune souhaite donc entreprendre un curage du Cognat avec évacuation des matériaux et abattage des arbres situés en crêtes de berges, un reprofilage du lit du torrent du Brigagier avec abattage des arbres de crête et aménager une protection des berges de la rive gauche du torrent des Coins.

Pour ces travaux, la commune sollicite une subvention au taux de 80 % au titre du Fonds Vert.

Monsieur BRAISAZ rappelle que le Maire dispose dans le cadre de sa délégation de la capacité à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement du projet global est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT DE LA SUBVENTION (HT)	Répartition
FONDS VERT	42 127,20 €	80 %
<b>Sous-Total des subventions</b>	<b>42 127,20 €</b>	
Auto-financement	10 531,80 €	20 %
<b>Total</b>	<b>52 659,00 €</b>	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité par 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- DECIDE de valider le projet,
- VALIDE le plan de financement,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur David RICHARD, le Maire ou à Monsieur Joël BRAISAZ, adjoint chargé des travaux et des risques naturels et les AUTORISE à faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**David RICHARD**  
**Le 09 juin 2023**



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzi, R. Contard, C. Rodary
- Contre : D. Bonzy
- Abstention : F. Diaz, E. Carlier, L. Pichon, J.-C. Michaud